



Rapport sur le préavis municipal 10/2021 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 56'930,80 TTC pour le remplacement des portes d'entrées du bâtiment SAC (Structure d'Accueil Communal)

Commugny, le 19 novembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 15 novembre 2021 pour discuter le préavis no 10/2021. Elle tient à remercier Monsieur le syndic Xavier Wohlschlag pour les explications fournies sur la nécessité de ce préavis.

Basé sur l'article 15 du RÈGLEMENT 175.31.1 sur la comptabilité des communes (RCCom) un investissement de moins de cinquante mille francs peut, le cas échéant, être porté au budget de fonctionnement ce que la Municipalité avait fait lors de l'élaboration du budget 2021. Etant donné que cette limite a été dépassée, un préavis est devenu nécessaire ce qui explique également pourquoi aucune demande d'examen a été déposée pour ce préavis.

La modification de traitement comptable de ces dépenses a un impact positif sur les comptes 2021 puisque le montant prévu dans le budget ne sera pas utilisé et l'investissement sera amorti sur une période de 10 ans.

Conclusion

La conversion des dépenses prévues dans le budget en un investissement est conditionnée par le règlement cantonal.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 10/2021.

Pour la Commission des finances :

Patricia Panetto

Samantha Kuchárik-Mengotti

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf